



# TECHNOLOGIES BIOGAZ

Un savoir-faire solide. Une énergie flexible et fiable.



**SAS BGS AGRI**  
**1 Place du Frayer**  
**60 960 FEUQUIERES**

**Dossier de demande  
d'enregistrement au titre des  
ICPE – compléments  
Création d'une unité de  
méthanisation**

**Juillet 2020**

---

## SOMMAIRE

<b>1. COMPATIBILITE AVEC LES PLANS, PROGRAMMES ET SCHEMAS .....</b>	<b>3</b>
<b>2. REGLEMENTATION APPLICABLE .....</b>	<b>3</b>
<b>3. CAPACITES FINANCIERES .....</b>	<b>3</b>
<b>4. GESTION DES EAUX .....</b>	<b>4</b>
<b>5. TRAFIC ROUTIER.....</b>	<b>4</b>
<b>6. PLAN D'EPANDAGE .....</b>	<b>8</b>
<b>ANNEXES.....</b>	<b>9</b>

Pour donner suite au courrier rédigé par les services du préfet de L'Oise le 16 juillet 2020, veuillez trouver ci-après les compléments demandés. Nous nous tenons à la disposition des services instructeurs pour toute autre demande.

## 1. COMPATIBILITE AVEC LES PLANS, PROGRAMMES ET SCHEMAS

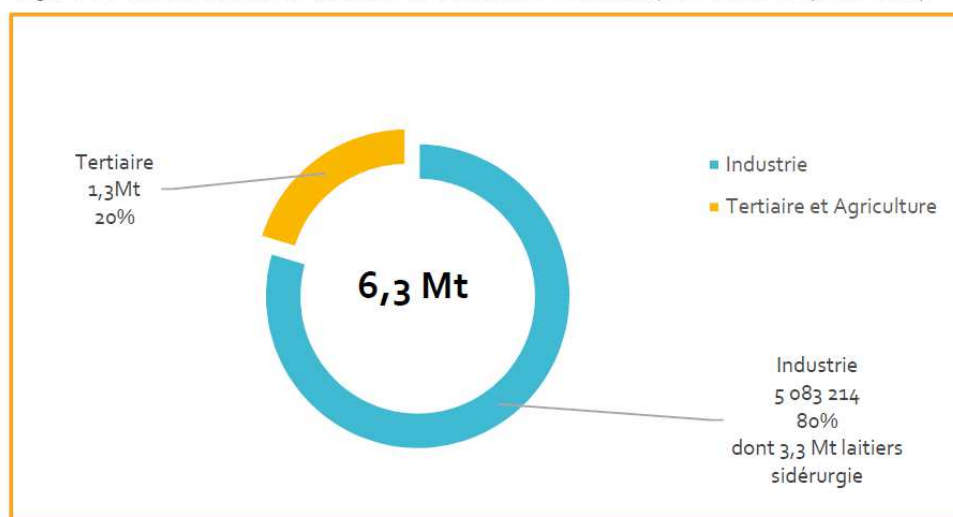
Depuis décembre 2019, le plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD) des Hauts de France est entré en vigueur. Il remplace les trois types de plans préexistants :

- Plan départemental de prévention et de gestion des déchets non dangereux
- Plan départemental ou interdépartemental de prévention et de gestion des déchets issus de chantiers du bâtiment et des travaux publics
- Plan régional de prévention et de gestion des déchets dangereux

Ce plan classe les déchets agricoles en « Déchets d'Activités Economiques : DAE ».

La liste des DAE retenus dans le PRPGD est la suivante :

Figure 17 : Production des déchets des activités économiques en 2015 (hors BTP)



Source : PRPGD

Dans le cadre du PRPGD des Hauts-de-France, les unités de méthanisation sont considérées comme des usines de traitement des déchets. A ce titre, l'unité de la SAS BGS AGRI permettra de grossir le nombre d'unité de méthanisation des Hauts de France (89 unités au moment de la rédaction du PRPGD). En fonction des déchets produits aux alentours et des autorisations administratives, elle pourrait être amenée à recevoir des déchets initialement destinés à des filières moins vertueuses.

## 2. REGLEMENTATION APPLICABLE

La rubrique 4310 « Stockage de Gaz » pour la SAS BGS AGRI a été télédéclarée le 30 avril 2020. Le CERFA est présenté en Annexe 1 du présent document et la preuve de dépôt est présentée en Annexe 2.

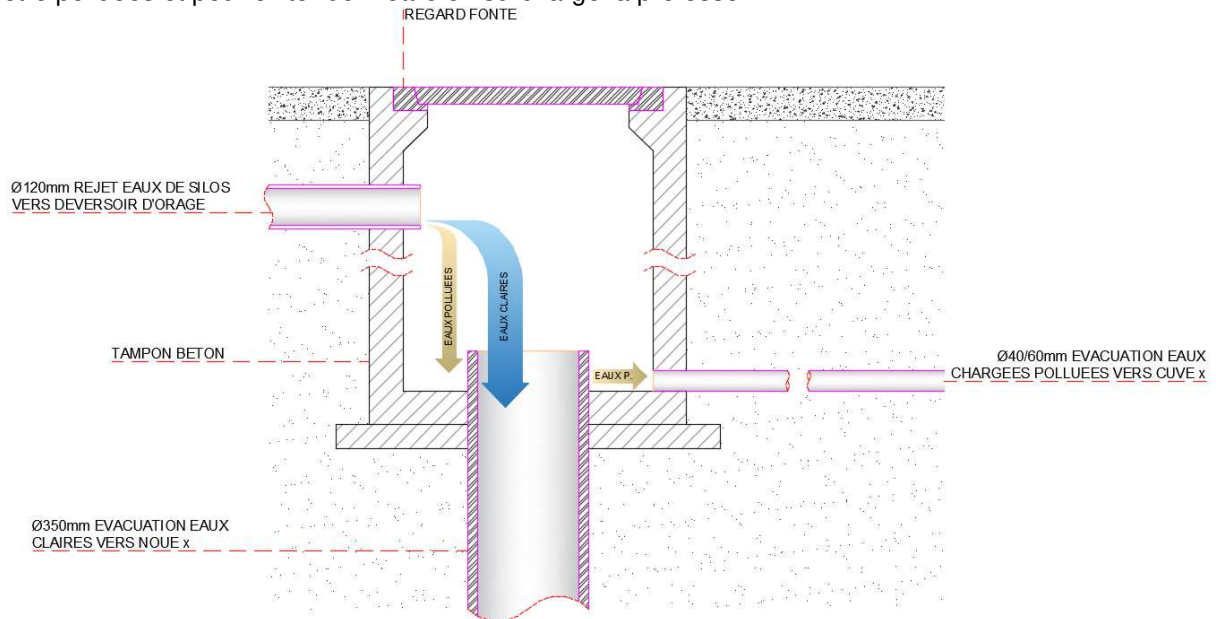
## 3. CAPACITES FINANCIERES

Les capacités financières de la société sont jointes a ce dossier.

## 4. GESTION DES EAUX

### Les eaux de silo / de digestat potentiellement polluées :

- Les eaux polluées, qui sont issues des suintements dans les silos et le stockage de digestat sont envoyés vers la préfosse 1 qui est régulièrement pompée par AGRIKOMP qui a besoin de ces apports
- Lorsque qu'un ruissellement important a lieu, les eaux sont déviées par un déversoir d'orage (CF ce principe ci-dessous) directement vers le bassin d'infiltration puisqu'elles sont trop diluées pour être polluées et pour éviter de mettre en surcharge la préfosse 1.



détail : coupe sur déversoir d'orage

### Les eaux de voirie :

- Les eaux pour les voiries dites « de passage » qui sont moins impactées par des présences d'hydrocarbures sont récoltées gravitairement et traitées directement par des noues de décantation et d'infiltration plantées
- Les autres eaux de voirie et l'aire de lavage passent au préalable le bassin de décantation pour se débarrasser des présences d'hydrocarbures
- Du bassin de décantation elles passent au bassin d'infiltration par un dessableur/déboureur pour séparer les matières en suspension

Donc 228 m<sup>3</sup> pour le bassin tampon et 370 pour le bassin d'infiltration, et 152 m<sup>3</sup> pour les noues, avec donc un total de 750 m<sup>3</sup> (630+120 de poche incendie).

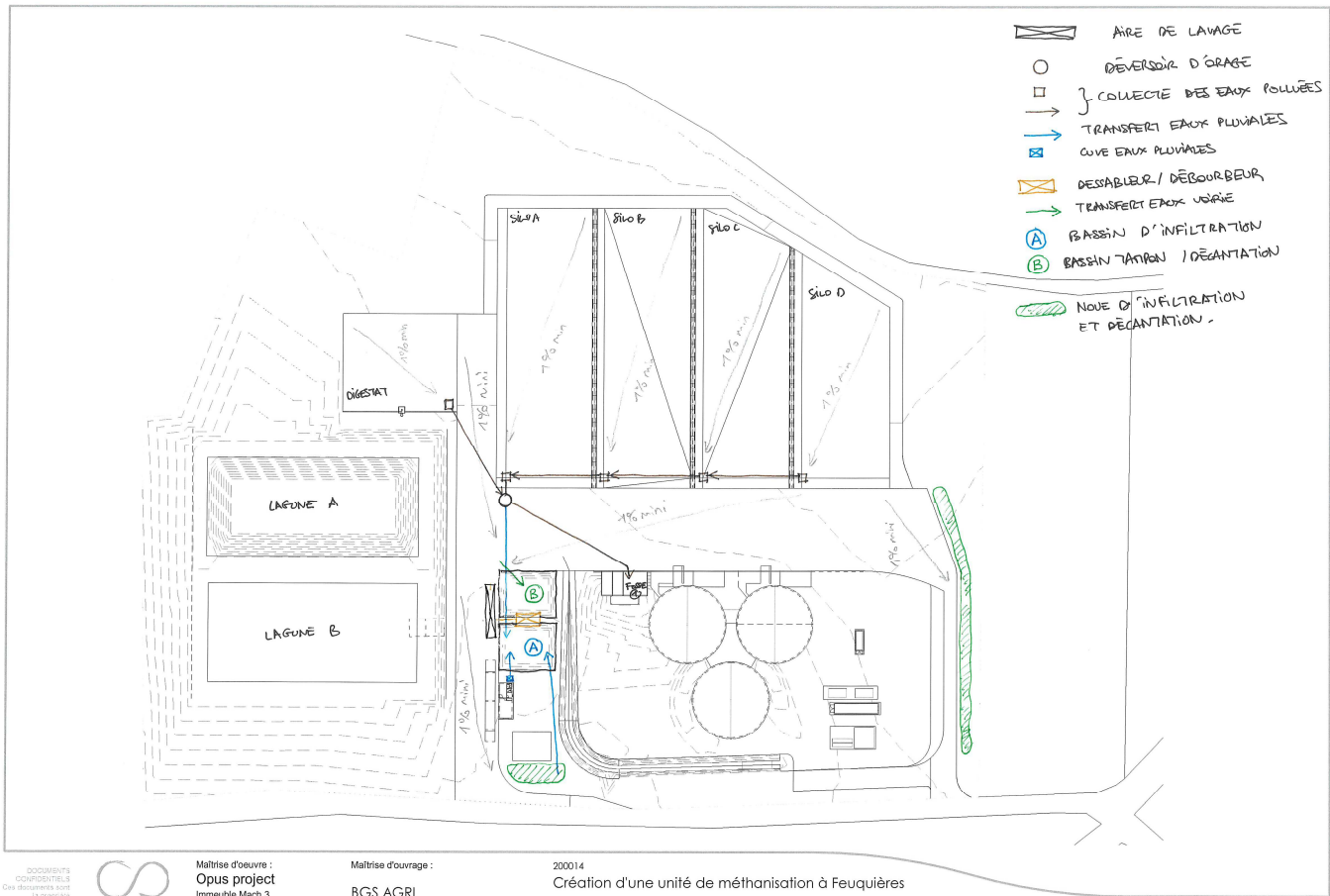
### le volet eaux d'incendie :

Le projet prévoit une poche incendie de 120 m<sup>3</sup> avec sa plateforme véhicule et sa colonne fixe.

Ces eaux d'incendie seront contenues dans la zone dite « Process » qui comprend le local technique, le système d'épuration, la torchère et la chaudière.

Délimitée en point bas par un talus de retenue et traitée, cette zone permettra un pompage rapide des eaux d'incendie

**Schéma des installations de gestion des eaux**



DOCUMENTS  
COMPLEMENTAIRES  
Ces documents sont  
à joindre  
à l'ICPE  
pour être  
pris en compte  
dans son dossier



Maitrise d'oeuvre :  
**Opus project**  
Immeuble Mach 3  
ZA HORIZON 2000  
Avenue des hauts Grigneux  
76420 BIHOREL

Maitrise d'ouvrage :  
**BGS AGRI**

200014  
Création d'une unité de méthanisation à Feuquières

1.2 PLAN MASSE PROJET 1 : 1000

CE DOCUMENT EST  
UN PLAN DE PRINCIPE  
Aout 2020  
FAI



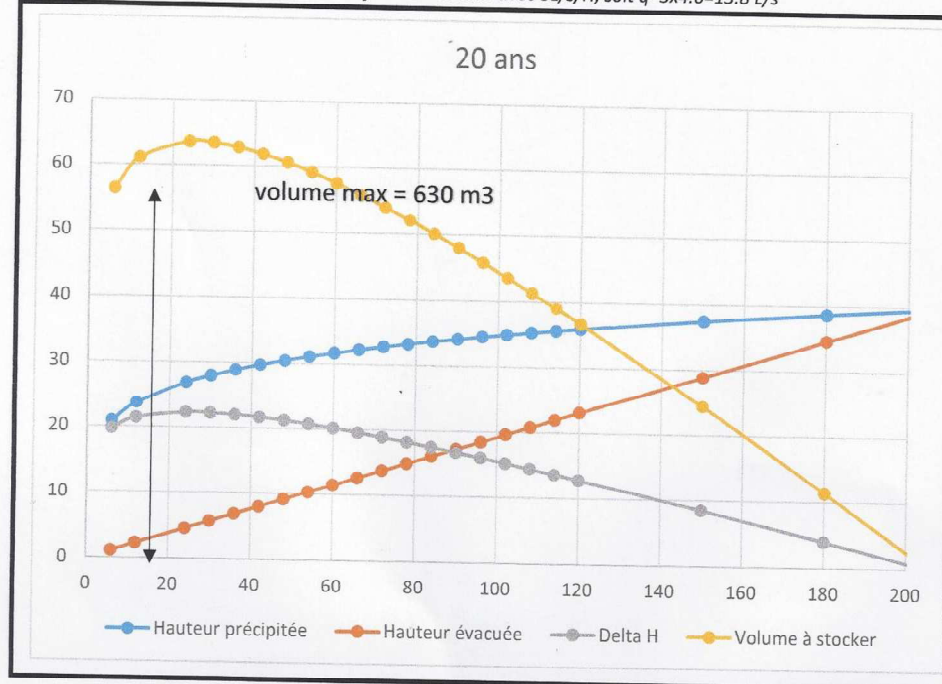
**Notice Hydraulique : Calculs et Dimensionnement des installations**

BGS AGRI

200014 - Méthanisation FEUQUIERES

Surface et coefficient de ruissellement				
Revêtement	Coefficient de ruissellement	Surface	Coefficient de ruissellement moyen	Surface active
Lagune	1	4062	63%	28587
Cuves	1	1530		
Bâtiments	1	300		
Voirie projet	0.9	6860		
Silos	0.9	10470		
Surface "process"	0.8	4200		
Espace verts	0.2	18690		
Surface totale		46112		
Pluviométrie				
Pluie de référence	a		b	
20 ans	15.118		0.819	
Volume à stocker				
Surface active (m <sup>2</sup> )	Débit d'infiltration (L/s)	Tps critique (min)	Volume (m <sup>3</sup> )	Temps de vidange (h)
28587	78	30	630	4

Nota : le débit d'infiltration est calculé à partir d'une perméabilité de terrain sur un projet a priori similaire  
 Nota 2 : le débit de fuite est calculé avec 3L/s/H, soit  $q=3 \times 4.6=13.8$  L/s



## 5. TRAFIC ROUTIER

Afin d'appréhender le trafic maximum, veuillez trouver ci dessous, un planning prévisionnel mensuel représentant les différents voyages effectués pour l'approvisionnement en matières entrantes et également les sorties de digestat.

En ce qui concerne les distances d'amenées des matières, les plus éloignées sont les pulpes de betteraves, car elles arriveront des sucreries de Roye (80) et de Boiry (62).

Le restant des matières venant d'un rayon de 10 km (Cive, ensilage, effluents élevages, déchets legumes, ect).

Il est a noter qu'un tiers des matières entrantes transportés, ne sont pas des nouveaux transports induits par la création de l'unité. En effet, l'ensemble des effluents élevages (fumier, lisier, fiente) sont actuellement épandus dans les parcelles des exploitations agricoles et empruntent déjà le réseau routier actuel. Il en va de même pour les déchets de poireaux récupérés par la SCEA Trancart, auprès de la SICA dont elle est adhérente ; et épandus dans son parcellaire.

La création de l'unité de méthanisation va permettre également de diminuer des transports longues distances avec la substitution des engrais chimiques (NPK) par le digestat produits.

Ces engrais étant principalement fabriqués hors de l'Europe, arrivant par bateau à Rouen, et repris par camion pour être amenés dans nos exploitations.

### Planning prévisionnel de transports mensuels

T	Remorque Agricole 20t	Remorque Routière 30t	20 30														
			Janvier	Fevrier	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre			
Lisier porcin	5000	166,6666667	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14
Fumier bovin	2500	125	10	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Fientes vollailes	200	10						5									5
Ensilage CIVE longue	1500	75											38	38			
Ensilage CIVE Courte	1000	50											25	25			
Ensilage CIVE Hiver	5700	285					28	5									
Résidus maïs déclassé	400	20	20														
Cannes de maïs	5700	285											143	143			
Issues de céréales	150	5		5													
Déchets de poireaux	500	25	5	5	6								2	3	4		
Pulpes de betteraves	6370	212,3333333	35	35	38								35	35	35		
Digestat Solide	6000	300							100	100	100						
Digestat liquide	1800 0	600		117	117			16 7		150	150						
			84	176	175	15	29 9	18 6	114	264	264	256	257	58			

## 6. PLAN D'EPANDAGE

Les questions relatives au plan d'épandage ont été traitées par la Chambre d'Agriculture de l'Oise.  
Le dossier de réponses se trouve en annexe 3 du présent document.



## ANNEXES

- Annexe 1** CERFA 4310
- Annexe 2** Preuve de dépôt 4310
- Annexe 3** Dossier de réponse de la Chambre d'Agriculture de l'Oise – partie plan d'épandage